



**RÉGION ACADÉMIQUE
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Tarn

Réunion d'information et d'échange en prévision de la saison estivale des ACM

Mardi 02 juin 2026
Salle de la Gare à Saint-Juéry

Sommaire

1. Mot d'introduction

2. Bilan et perspectives

- a. Présentation du bilan de l'été 2025
- b. Les aides au départ en vacances (CAF)
- c. Restitution de l'étude coordonnée par la DRAJES sur les accueils périscolaires
- d. Actualités concernant les ACM

3. Les axes de travail 2026/2027 du SDJES

- a. La prévention et la lutte contre les VSS
- b. La continuité éducative
- c. Les compétences psychosociales chez les jeunes

4. Les valeurs de la République et la Laïcité

5. Intervention du groupe Animation 81

- a. Les formations : bilan et prévisionnel
- b. Les outils (site internet, page Facebook, fiches)

1. Mot d'introduction

Madame Léna CLEMENT

2. Bilan et perspectives

a. Présentation du bilan de l'été 2025

Déclarations des accueils avec et sans hébergement au cours de la période estivale 2025

	séjours avec hébergement		accueils sans hébergement		activités accessoires aux ALSH		accueils de scoutisme		Total
	Juillet	Août	Juillet	Août	Juillet	Août	Juillet	Août	
ACM tarnais se déroulant dans le Tarn	61	23	138	85	41	9	7	0	364
ACM extérieurs se déroulant dans le Tarn	40	22	17	6	13	5	23	4	130
ACM tarnais se déroulant hors département du Tarn	47	7			28	2	5	1	90
Total des ACM se déroulant dans le Tarn	101	45	155	91	54	14	30	4	

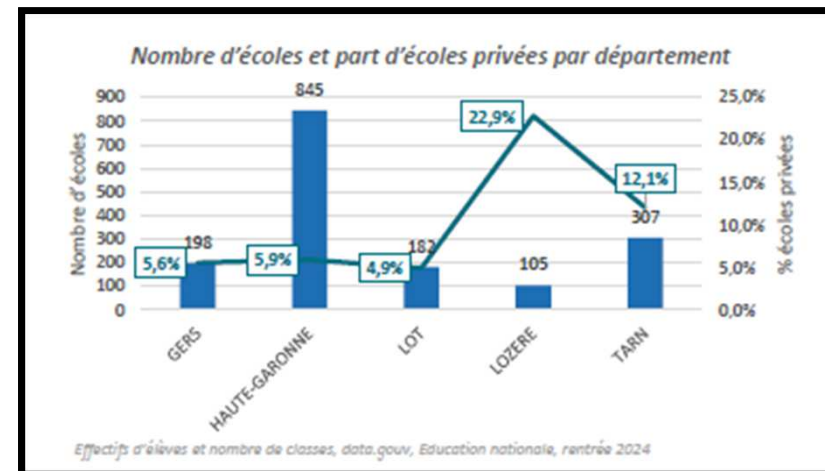
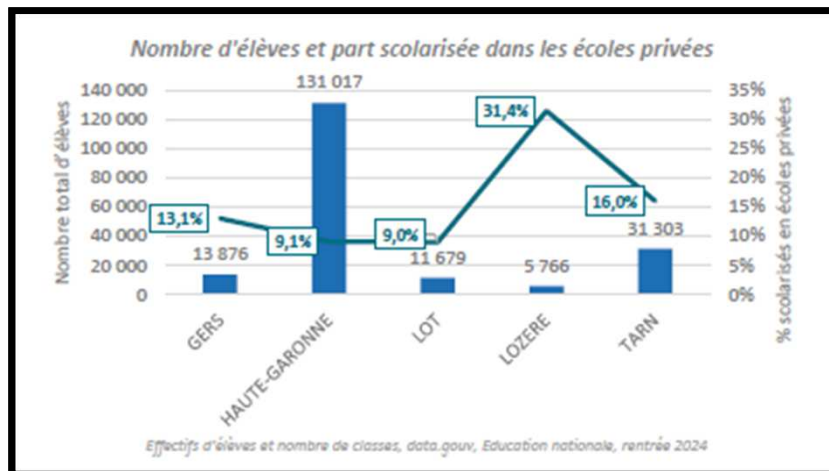
- L'évolution du nombre de déclarations saisies par les tarnais en ALSH et en séjours est relativement stable.
- L'évolution du nombre de séjours non tarnais se déroulant dans le Tarn lors de la période estivale est stable depuis 2021 (autour de 60 séjours) mais connaît une baisse importante de 40 % d'avant covid

b. Les aides au départ en vacances (CAF)

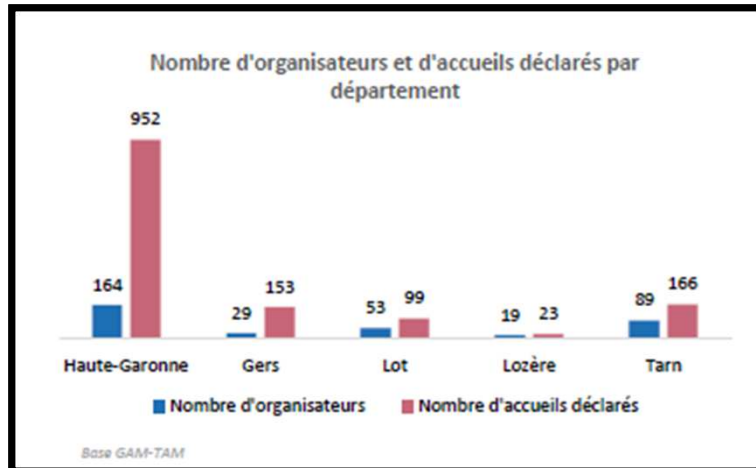
Intervention de madame Fabienne SABLAYROLLES

Eléments statistiques relatifs au département du Tarn

- **Le Tarn, un département à dominante rurale avec plusieurs pôles urbains**
 - 401 000 habitants (6,5% de la population régionale)
 - 314 communes, dont 281 classées rurales.
 - Deux principales unités urbaines : Albi et Castres
- **Les effectifs scolaires en baisse (entre 2016 et 2022)**
 - Les moins de 14 ans représentent 15,8 % de la population en 2022 contre 16,7 % en 2016
 - Parmi les 31 303 élèves, 16 % d'entre eux sont scolarisés dans une école privée
 - Sur 307 écoles, 12,1 % sont des écoles privées



Nombre d'accueils périscolaires déclarés dans le Tarn :

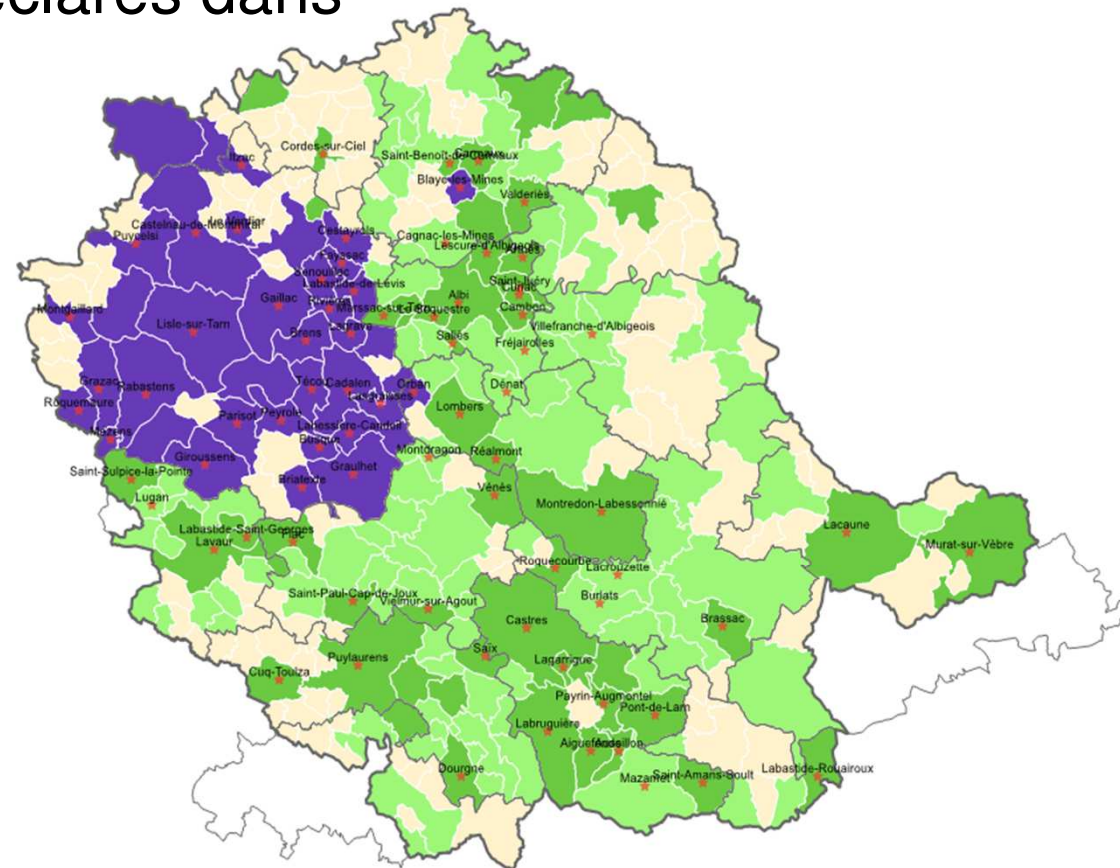


Un équilibre entre les **accueils associatifs** (48,3%) et les **accueils gérés par la commune ou l'EPCI** (51,7% dont 7% par les EPCI)

51% des communes ayant une (ou plusieurs) école(s) publique(s) dans le Tarn proposent au moins un accueil périscolaire déclaré sur leur territoire

Une répartition en accueils déclarés diffuse sur le territoire mais avec des zones moins couvertes (communes du Nord, de l'Est et du Sud Ouest du département)

Direction des services départementaux de l'éducation nationale – Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports du Tarn



Source: GAM-TAM, SDJES 81

Cartographie: DRAJES Occitanie - Mission Observation, études, stats. Janvier 2026

Carte réalisée avec Cartes & Données - © Articque

Présence d'accueils périscolaires déclarés (hors mercredi) et rythmes scolaires

- Semaine de 4 jours et au moins un accueil périscolaire déclaré (hors mercredi)
- Semaine de 4 jours et pas d'accueil périscolaire déclaré (hors mercredi)
- Semaine de 4,5 jours et au moins un accueil périscolaire déclaré (hors mercredi)
- Pas d'école dans la commune

★ Présence d'au moins un accueil périscolaire déclaré le mercredi uniquement

La politique périscolaire à l'échelle des 5 départements : des configurations institutionnelles et des stratégies plurielles

Des EPCI moteurs d'une structuration
intercommunale du périscolaire

Des petites intercommunalités rurales
confrontées à des freins multiples pour la
déclaration des accueils

Des communes avec une offre déclarée,
structurée et portée politiquement

Des collectivités aux accueils
majoritairement non déclarés mais
investies sur le plan éducatif

Quelles sont les explications des sondés concernant les accueils non déclarés ?

Caractéristiques des structures interrogées :

- › La quasi totalité des accueils non déclarés sont communaux (44 accueils) ou intercommunaux (11) avec une prédominance de petites communes rurales
- › La grande majorité propose un accueil sur les différents temps périscolaires de la journée, en dehors du mercredi : le matin avant la classe, pendant la pause méridienne et le temps du soir/goûter
- › Une plus faible capacité maximale d'accueil (moins de 50 mineurs)
- › Les garderies proposent un accueil aux enfants du premier degré uniquement
- › Des équipes encadrantes qui reposent en grande partie sur du personnel municipal non diplômé
- › De faibles différences en revanche sur les temps de travail avec une forte proportion de temps partiel parmi les personnels des accueils non déclarés comme des accueils déclarés et une plus forte proportion de temps plein (cumul de plusieurs fonctions)
- › Paradoxalement, les taux d'encadrement sont parfois plus favorables qu'au sein des accueils déclarés

Présence de fortes contraintes structurelles et des freins persistants à la déclaration :

- › Des freins à l'accès à la formation
- › Des modèles économiques différenciés
- › Des freins multiples à la déclaration des accueils
- › Des freins politiques et institutionnels
- › Un manque de ressources humaines mobilisables
- › De fortes contraintes au niveau économique
- › Des contraintes en termes d'offre éducative

Toutefois :

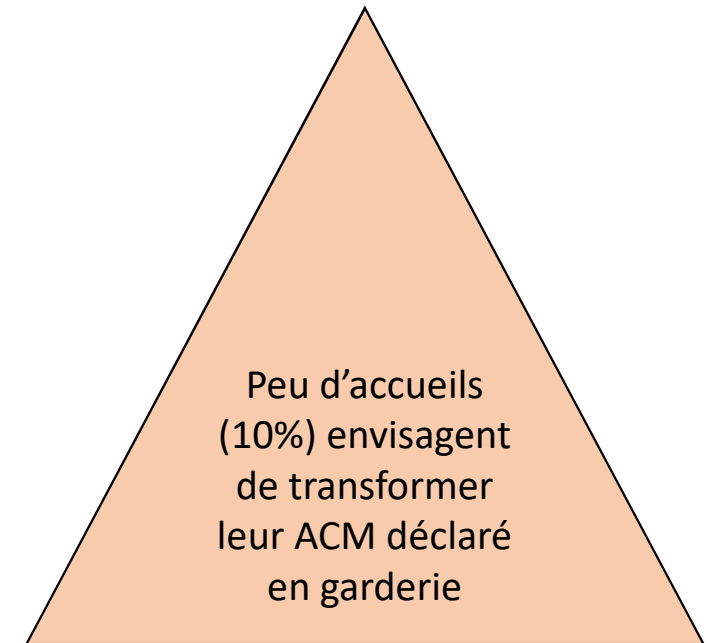
Des accueils non-déclarés qui travaillent sur la qualité éducative de leur offre : Plusieurs garderies choisissent de s'inscrire dans une logique éducative (PEDT, CTG), font appel à des intervenants extérieurs

Cependant :

- Des activités qui restent moins variées que dans les accueils déclarés et plus dépendantes des ressources disponibles

Quels sont les plus-values pour les accueils déclarés ?

- › Des choix de déclaration des accueils ancrés dans une conception du rôle du périscolaire
- › Un choix qui engage une vision politique du territoire (cadre égalitaire et de qualité, attractivité)
- › Un levier pour agir sur la sécurité et le climat scolaire
- › Des intérêts variés à la fois politiques, techniques et éducatifs
- › Peu de difficultés relatives aux déclarations
- › Des pratiques facilitant les démarches administratives



Quels sont les contraintes pour les accueils déclarés ?

- › Des difficultés importantes de recrutement en lien avec les modalités d'exercice du métier
- › Des difficultés d'accès à la formation
- › Tension récurrente sur le respect des ratios d'encadrement (absentéisme, turn-over)
- › Des difficultés budgétaires, de matériels

Les pistes d'amélioration évoquées :

- › Un besoin de soutien de financement important mentionné
- › Consolider le modèle économique et la viabilité des ACM
- › Sensibiliser les élu·es à la plus value d'une offre périscolaire qualitative
- › Une meilleure reconnaissance et attractivité des métiers de l'animation
- › Un appui souhaité au niveau du recrutement et de la formation du personnel
- › Une volonté de simplification des démarches administratives
- › Renforcer la cohérence entre périscolaire et scolaire
- › Satisfaire les besoins en matière de formation

d. Actualités réglementaires concernant les ACM

- L'arrêté du 23 février 2026 fixe la **journée d'interdiction de transports en commun** d'enfants par des véhicules affectés au transport en commun de personnes pour l'année 2026 : le samedi 1er août 2026 de 0 heures à 24 heures
- L'arrêté du 24 mars 2026 modifie l'arrêté du 25 avril 2012 portant application de l'article R. 227-13 du CASF en ajoutant à la liste des qualifications permettant l'encadrement des baignades en ACM : le **brevet de surveillant de baignade (BSB)** en accueil collectif de mineurs délivré par la Fédération nationale des métiers de la natation et du sport
- L'article R3512-2 du code de la santé publique (interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif mentionnée à l'article L.3512-8) modifié par le décret n°2025-582 du 27 juin 2025, prévoit **qu'il est interdit depuis le 1er juillet 2025 de fumer dans les lieux suivants**, pendant les heures ou périodes d'ouverture :
 - Parcs et jardins publics ;
 - Plages bordant des eaux de baignade, pendant la saison balnéaire ;
 - Zones affectées à l'attente des voyageurs ;
 - Espaces non couverts des bibliothèques ;
 - Espaces non couverts des équipements sportifs au sens de l'article R. 312-2 du code du sport ;
 - **Les abords immédiats des établissements scolaires, des établissements destinés à l'accueil, à la formation ou à l'hébergement des mineurs, des bibliothèques et équipements sportifs, dont un arrêté précise que le périmètre doit être d'au moins 10 mètres.**



Réforme de la formation professionnelle de l'animation

Arrêtés portant création de diplômes en blocs de compétences :

Certification (en BC)	Mention	Nb de blocs	Arrêté de création	Anciens diplômes (en UC)	
CPJEPS	AAVQ dans toute structure de loisirs et d'animation socioculturelle	3	Arrêté du 9 novembre 2024 Modifié par arrêté du 30/01/25	CPJEPS AAVQ	
BPJEPS Animation	ASEC	4	Arrêté du 9 novembre 2024 Modifié par arrêté du 15/01/25	BPJEPS animateur LTP, AS, AG, EEDD, activités du cirque	
	Equitation	4	Arrêté du 18 novembre 2024 Modifié par arrêté du 13/04/25	BPJEPS ES Activités équestres	
	Multi-APS pour tous	3	Arrêté du 9 novembre 2024 Modifié par arrêté du 30/01/25	BPJEPS ES APT	
	Activités des sports de contact	3	Arrêté du 10 décembre 2024	BPJEPS ES Sports de combat et disc. associées	
	Activités de sport automobile 3 options : - A : optimisation du pilotage et de la conduite sécuritaire - B : karting - C : tout-terrain.	3 (BC3A, BC3B, BC3C)		Arrêté du 9 janvier 2025	BPJEPS ES Sport automobile 3 options : - A : perfectionnement au pilotage - B : karting - C : tout-terrain
	Activités du vélo	4	Arrêté du 21 janvier 2025	BPJEPS ES Activités du cyclisme	
	Activités de judo-jujitsu	3	Arrêté du 5 février 2025	BPJEPS ES Judo-jujitsu	
	Luttes olympiques et disciplines associées	3	Arrêté du 5 février 2025	BPJEPS ES lutte et DA	
	Activités du volley-ball et DA	3	Arrêté du 5 février 2025	BPJEPS ES Volley-ball et DA	
	Activités du basket-ball	3	Arrêté du 5 février 2025	BPJEPS ES Basket-ball	
BPJEPS Educateur sportif	Pêche de loisirs à pieds et en embarcation 2 options : - A : en eau douce - B : en milieu maritime	3 (BC3A, BC3B)	Arrêté du 12 février 2025	BPJEPS ES Pêche de loisirs	
	Activité golf	4	Arrêté du 4 mars 2025	BPJEPS ES Golf	
	Disciplines gymniques 2 options : - A : disc. gym. acrobatiques - B : gym. rythmique	3 (BC3A, BC3B)	Arrêté du 7 février 2025	BPJEPS ES Activités gymniques	
	Toutes mentions	1	Arrêté du 20 novembre 2006 Modifié par arrêté du 18/11/24	Idem	
	Coordination de projets	4	Arrêté du 21 novembre 2024	DEJEPS ASEC DFTR et AS	
DEJEPS ASEC	DSP	4	Arrêté du 9 novembre 2024	DESJEPS ASEC DSP	
DESJEPS ASEC et/ou Sportive					

ES : spécialité Educateur Sportif
ASEC : animation socio-éducative ou culturelle
DA : disciplines associées

Changement important : le BPJEPS ASEC ne donne pas les prérogatives de direction d'un ACM. Il faudra passer le **Certificat complémentaire DACM** ou le BAFD.

Réforme de la VAE

Les diplômes JS seront intégrés au fur et à mesure sur la plateforme nationale <https://vae.gouv.fr>
Actuellement seul le BPJEPS éducateur sportif mention activités des sports de combat est intégré.

Contact DRAJES

Secrétariat du Pôle formations, certifications et emploi :

Bertha BEGHENNOU : DES DSP

Laurence ZIMMERMAN : BPJEPS ASEC. CC Direction ACM.

Tél 05 36 25 86 70

Nadia TISSIR : CPJEPS AAVQ

Tél 04 48 18 40 00

- **formations professionnelles dans le Tarn :**

CPJEPS animateur d'activités et vie quotidienne : pas de formation dans le Tarn

BPJEPS animation socio-éducative et culturelle (ASEC) proposé par 3 organismes de formation dans le Tarn :

- LES FRANCAS OCCITANIE,
- LE&C,
- Lycée agricole privé de TOUSCAYRATS

Certificat complémentaire Direction d'Accueil collectifs de mineurs (DACM) :

pas de formation dans le Tarn en 2026

DEJEPS « animation socio-éducative et culturelle (ASEC), mention coordination de projet » : sera proposé dans le Tarn à la rentrée 2026 par les FRANCAS OCCITANIE

DESJEPS « animation socio-éducative, culturelle et/ou sportive - mention Direction de structure et de projet »

Proposé en Occitanie par le creps de Toulouse et les FRANCAS OCCITANIE

- **SESAME:** Dispositif d'aide à la professionnalisation des métiers de l'animation et du sport

3. Les axes de travail 2026/2027 du SDJES

a. La prévention et la lutte contre les VSS (violences sexuelles et sexistes)

« Dans la lutte contre les violences faites aux mineurs, l'État doit être exemplaire. Nous n'avons pas le droit d'être en retard, ni d'être en retrait. (...) Nous voulons donner à une nouvelle génération les moyens de repérer, de comprendre et surtout de libérer la parole de celles et ceux qui n'osent pas encore parler.

Les accueils collectifs de mineurs doivent rester des lieux de confiance. Des lieux où chaque parent peut inscrire son enfant sans craindre pour sa sécurité. C'est notre responsabilité, c'est notre devoir, et nous le tiendrons. »

le 9 décembre 2025 à l'occasion d'une journée dédiées aux 200 jeunes engagés comme « Ambassadeurs de l'héritage des Jeux » dans les Hauts-de-Seine.

Marina Ferrari, ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative



- Rappel : obligation des organisateurs ACM de déclarer les événements graves au SDJES (art R227-11 du CASF), dont font parties les VSS
- Augmentation des signalements d'évènements graves relayés par les services déconcentrés au ministère : 120 en 2019 / 526 en 2023 / 535 en 2024.
- Augmentation du nombre de signalements ayant pour objet des violences sexuelles dans les ACM : 166 en 2024 soit du fait de l'encadrant, soit entre mineurs.

Actualités nationales

- **La prévention des violences sexistes et sexuelles et du harcèlement est intégrée aux formations des diplômés du ministère de la jeunesse et des sports :**
 - Aux formations des professions des APS (loi du 2 mars 2022 – article L211-7 du code du sport)
 - Aux nouveaux BPJEPS en blocs de compétences depuis 2024
 - Aux BAFA et BAFD par l'arrêté du 30 novembre 2023
- l'instruction du 26/01/2026 définit un cahier des charges pour harmoniser les contenus proposés dans les diplômes professionnels du sport et de l'animation (14h minimum)
- Depuis juillet 2024, le ministère incite les SDJES à accompagner les organisateurs d'ACM à déployer la **charte nationale sur les violences sexuelles et sexistes**. Celle-ci prévoit qu'ils favorisent, à chaque fois que cela est possible, la création de **référents « lutte contre les violences sexuelles et sexistes »** dans chaque structure d'activités périscolaires et extrascolaires, avec ou sans hébergement.
- Nomination le 15 avril 2026 de madame Christelle Gillard, déléguée à la protection des enfants à l'école, adjointe à la médiatrice de l'EN et de l'ES

Plan VSS 2026/2027 du SDJES du Tarn

Sensibiliser les professionnels sur les VSS :

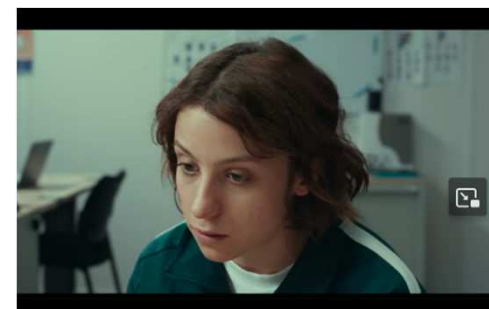
- 2 jours de formation sur les discriminations en lien avec le genre, l'homophobie et l'homophobie intériorisée, le sexisme (association Contact H.G) et l'identification des violences sexuelles et sexistes pour les prévenir et savoir agir (CIDFF)
- Formation sur l'égalité fille/garçon par un aménagement réfléchi des espaces (reportée)
- Sensibilisation à l'éducation à la vie affective et relationnelle (à programmer 2027)

Renforcer la capacité des directeurs ACM à agir, sécuriser les procédures de déclaration et de signalement :

- Installation d'un groupe de travail sur la question de la posture et de la « juste proximité de l'animateur avec les mineurs », création d'un outil à destination des directeurs ACM – partenariat avec l'EPE du Tarn
- Formation « gestion d'une situation préoccupante » dispensée par le SDJES, la DSDEN, la CRIP, la Maison de la protection des Familles
- Inscription des procédures dans les PEDT nouvelle génération

Guides / outils

- **Site gouvernemental - Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains (MIPROF)**
 - arretonslesviolences.gouv.fr
 - [KITS pédagogiques de la Miprof dans le secteur des ACM \(Selma\)](#) : court-métrage et livret pédagogique donnant des clés de compréhension du phénomène et des recommandations concrètes à destination des personnes en charge de l'encadrement pour prévenir les violences sexistes et sexuelles, et savoir repérer et réagir face à de telles situations.
 - [Rapport sur les VSS sous relation d'autorité ou de pouvoir, septembre 2024](#)
- **Ministère chargé de la Jeunesse**
 - [Ressources et outils pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles](#)
 - [Guide à destination des animateurs/animatrices et des éducateurs/éducatrices sportifs -Accompagnement à la vie relationnelle, affective et sexuelle - Éducation à la sexualité et prévention des violences sexuelles \(décembre 2024\)](#)



[Le court-métrage « SELMA » - 19 min](#)

Réalisé par Johanna Bedeau. Avec Marie Narbonne, Leonor Oberson, Félix Vannoorenberghe, Jonathan Couziné, Clément Bertani et Nyamè Nyamsi



b. La continuité éducative

Référence :

Instruction du 8 avril 2026 : les PEDT 2^e génération remplacent les Pedt plan mercredi. Ils concernent les politiques éducatives de 3 à 18 ans, sur les temps péri et extrascolaires. Ils priorisent les actions, avec une vigilance particulière sur l'accessibilité, la sécurité et l'encadrement, et rendent lisibles l'articulation des différents acteurs entre eux.

Plan d'action du SDJES :

- Un accompagnement des élus enfance jeunesse en collaboration avec la CAF
- Un accompagnement des professionnels de l'animation pour améliorer la qualité éducative des projets pédagogiques en partenariat avec les Francas du Tarn, et pour sécuriser les pratiques en partenariat avec l'EPE.
- Une charte d'engagement réciproque pour la continuité scolaire/périscolaire en cours de rédaction : elle apporte un cadrage départemental pour favoriser le dialogue entre les équipes enseignantes et périscolaires. Elle vise à renforcer l'échange d'information notamment concernant le traitement des situations préoccupantes et l'inclusion des enfants porteurs de handicap.

c. Les compétences psychosociales chez les jeunes

Intervention de mesdames Cécile Font et de Claire Latil

4. Les valeurs de la République et la Laïcité

Références :

- BAFA-BAFD : arrêté du 30 novembre 2023 modifiant l'arrêté du 15 juillet 2015 : « *-de transmettre et de faire partager les valeurs de la République, notamment la laïcité et l'égalité entre les femmes et les hommes ;* »
- Instruction du 2 juillet 2024 : une des priorités de contrôles et d'actions d'accompagnement : La lutte et la prévention contre le séparatisme et l'atteinte aux principes de la République
- Art R227-11 du CASF relatif au signalement sans délai d'évènements graves : « *Les atteintes aux principes de la République, les faits en lien avec les séparatismes, la radicalisation ou les extrémismes violents ;* »

Quiz pour savoir où nous en sommes avec la Laïcité :

- Une association culturelle peut-elle organiser un ACM ?
- Au sein d'un ACM déclaré par une commune ou un EPCI, le principe de neutralité concerne-t-il que les fonctionnaires (titulaires, contractuels, stagiaires, services civiques) ou l'ensemble des personnes y travaillant (CEE, intervenant ponctuel) ?
- Une animatrice peut-elle porter le voile dans un ACM ?
- Un parent portant une croix peut-il accompagner une sortie de l'ACM ?
- Un enfant peut-il pratiquer sa foi lors d'un séjour de vacances ?

5

Présentation de la formation « Valeurs de la République et Laïcité »

Intervention de madame Astrid BERTHET



5. Intervention du groupe Animation 81

a. Les formations : bilan

Rappel : La présence sur toute la durée de la formation est requise

Formations dispensées année scolaire 2025-2026	mois	inscrits	retenus	présents	absences non excusées
Présentation de l'outil de communication « CANVA »	septembre	15	15	14	1
Identifier les besoins et adapter ses animations aux enfants à besoins éducatifs	octobre	17	17	15	0
L'environnement inclusif : faire de son accueil de loisirs un lieu accessible à tous	novembre	24	20	12	1
Découvrir et animer une séance de light painting	novembre	14	14	12	2
Créer différentes animations et ateliers autour d'une exposition photographique (travail et médiation autour d'une exposition/découverte du musée A.Batut	décembre	23	20	18	0
La démarche d'implication des familles dans nos pratiques	janvier	21	20	14	0
Information et échange sur la notion d'autorité parentale	février	29	20	18	0
Organiser le suivi sanitaire en accueil avec et sans hébergement	avril	20	20	14	0
Cuisiner avec les enfants ...doit-on en faire tout un fromage ?	reportée	12	4 désistements		
Le livre jeunesse comme outil pédagogique à multiples facettes	reportée	6			
Proposer des jeux coopératifs sportifs accessibles à tous	juin	10	10		
Favoriser l'égalité fille garçon par un aménagement réfléchi des espaces	reportée				

Les points positifs	Les points négatifs
<ul style="list-style-type: none"> - Méthodes utilisées (participatives, études de cas, partages d'expériences, exercices en groupe) - Supports présentés - Découverte de nouvelles techniques (créations..) - Disponibilité et expertise de l'intervenant - Mise en réseau, dynamique de groupe, taille du groupe 	<ul style="list-style-type: none"> - Durée trop courte - Apports théoriques importants - Manque de temps d'application - Locaux (parking, fermeture lors PM, capacité de la salle, difficulté accès internet) - Convocation (délai et précision)

b. Les outils (site internet, page Facebook, fiches)

c. Les cafés des pros (octobre, janvier, mai)



**RÉGION ACADÉMIQUE
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Tarn

Merci de votre écoute